

ANNEXE concernant la présentation d'ACT Radio Déclic



Association pour la Communication en Terres de Lorraine (ACT)
1, Place de l'église - 54840 Villey-le-Sec
www.radiodeclic.fr / contact@radiodeclic.fr / 03 83 63 90 90
SIRET : 340 441 419 00025 / APE-NAF : 6010Z

L'Association pour la Communication en Terres de Lorraine (ACT) est née en 1984 de la volonté de jeunes agriculteurs et d'enseignants du Toullois, de proposer un outil innovant au service des habitants.

Elle a pour objet de créer et gérer des outils de communication au service du **développement rural et local**, notamment dans le champ de l'**éducation populaire**. Elle porte un service radiophonique nommé Déclic FM.

Déclic FM est un service radio de proximité, c'est aussi un média **indépendant non commercial**, dont le contenu éditorial se veut apolitique et laïque.

La radio émet sur 3 fréquences en FM:

- 87.7 Toullois / Moselle et Madon
- 101.3 Sud Toullois
- 89.6 Saintois

mais aussi en streaming sur www.radiodeclic.fr, 24h/24, 7j/7.

On la retrouve également sur les réseaux sociaux et sur android.



Radio Déclic Lorraine



@ Radio_Déclic



App Radio Déclic

Sa couverture naturelle se situe principalement dans le **Sud Ouest Meurthe-et-Mosellan**. Ses programmes sont reçus dans plus de 200 communes pour la plupart rurales. La zone de diffusion permet de toucher **150.000 auditeurs potentiels**.

L'ACT emploie actuellement 5 salariés : une coordinatrice, une webmaster, un animateur technicien réalisateur et un technicien radio, tous en CDI à temps plein ainsi qu'un assistant radio en emploi d'avenir pour une durée de 36 mois.

L'**emploi d'avenir** est un dispositif permettant à des **jeunes** de moins de 26 ans **non diplômés** d'accéder à un emploi. Les entreprises qui emploient ces jeunes **bénéficient d'une aide** conséquente de l'état en contre partie de laquelle ils s'engagent à faire bénéficier au jeune d'un **plan de formation** complet aboutissant à une **certification** ou une **qualification** professionnelle.

L'ACT s'est depuis toujours attachée à permettre à des personnes éloignées de l'emploi, de se former, d'améliorer leurs compétences et de **s'insérer dans la vie active de manière pérenne**, par le biais de **dispositifs d'aide à l'embauche** particuliers mais aussi par sa politique de **formation continue** des salariés.

En tant qu'association, Déclic a une **soixantaine d'adhérents** dont une **trentaine de bénévoles** qui s'impliquent activement dans la vie de la radio par la production d'émissions, l'aide au développement de projets, l'animation d'ateliers radiophoniques et la direction de l'association.

L'ACT est également enregistrée auprès de la DIRECCTE en tant qu'**organisme de formation** depuis 1989, agréée **Association Jeunesse et Éducation Populaire** depuis 1990 (agrément renouvelé en 2003), reconnue d'**Intérêt Général** depuis 2013 et agréée **association éducative complémentaire de l'enseignement public** depuis 2014.

De par son statut de radio associative (catégorie A), Radio Déclic ne diffuse **aucune publicité** à son antenne. Elle a pour financements les **aides des collectivités et de l'état**, ainsi que certains produits résultant de prestations de services.

En tant que bénéficiaire du **Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique**, Déclic se doit d'être engagée dans des actions à thématiques spécifiques telles que l'éducation, la culture, l'environnement, le développement local et économique, la lutte contre les discriminations et l'intégration.

Déclic se veut un outil **interactif et ouvert à tous**, au service des habitants et œuvrant pour le développement et la **dynamisation du territoire**.

Déclic FM est membre - et siège social - de la **Coordination des Radios Associatives de Lorraine** parmi 20 autres associations adhérentes, avec qui elle met en place des actions collectives, et membre de la **Confédération Nationale des Radios Associatives**.

Déclic diffuse en journée une programmation musicale généraliste avec une attention particulière pour **les artistes**

locaux et la musique actuelle, et en soirée une programmation musicale thématique alternant Rock, Reggae, Jazz, en passant par le Hip Hop et la musique électronique.

C'est plus de **44 programmes quotidiens, hebdomadaires et mensuels** dont **22 dédiés à la musique, 12 à la culture, 5 à l'actualité et 22 aux sujets de société.**

Elle produit en moyenne **20h de programme propre quotidiennement**, les 4h restantes étant consacrées à la diffusion d'émissions produites par des radios partenaires ou des producteurs indépendants.

De par son histoire et les thématiques dans lesquelles elle agit, Déclic est amenée à travailler de façon récurrente avec de **nombreux acteurs sociaux et éducatifs**, et est au centre de la dynamique associative du territoire.

En tant qu'association, l'ACT est dépendante des politiques publiques et des subventions des collectivités. Ses **partenaires financiers privilégiés** sont :

- L'état par le biais du Fond de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER)
- Le Pays Terres de Lorraine pour notre participation au développement du territoire par la valorisation des axes de l'agenda 21 qui découlent de la charte de développement culturel
- Le Conseil Départemental 54 par le biais du Contrat Territoires Solidaires (CTS)
- La ville de Toul via le contrat de ville
- Les communautés de communes TerresToulois, du Pays de Colombey et du Sud Toulois et de Moselle et Madon
- Les communes du Sud-Ouest Meurthe-et-Mosellan

Concernant ses projets :

- **Économie / insertion** : la réalisation de "CV Audio" et la diffusion quotidienne des « offres d'emploi » du territoire, la réalisation de portraits d'entrepreneurs et auto-entrepreneurs "Mode d'Emploi", les programmes "Pied à l'étrier" qui mettent en avant les démarches d'insertion et de formation.
- **Citoyenneté** : le "Décodeur Citoyen", programme pédagogique d'instruction civique pour les petits comme pour les grands, "Europe Direct" pour expliquer et décrypter l'actualité de l'Union Européenne en lien avec le Carrefour des Pays Lorrains, « Question à.. » pour créer de la proximité entre élus et habitants, « D'autres mondes sont possibles » en lien avec le collectif Attac 54.
- **Jeunesse** : l'émission quotidienne "Cache-Cache-Micro" réalisée depuis 1986 par les enfants de plus de 70 classes du territoire, la fête de la communication la Semaine de la presse à l'école, les journées Découvertes Radio, « Educ' à sons » en lien avec les collèges, lycées et établissements spécialisés.
- **Lutte contre les discriminations** : les programmes "Chemin de Vie" pour transmettre la mémoire de nos aïeux et donner la parole au senior, "Hors Tension" réalisé par des détenus du centre de détention de Toul, « Chroniques handisport » pour informer, « On handiscute » et « Entre vous et nous » pour casser les préjugés sur le handicap.
- **Culture et vie associative** : "l'Agenda 21" avec le PTDL et la Maison du Tourisme, les reportages de terrain lors de manifestations culturelles, les multiples émissions des bénévoles autour de la culture et des loisirs, « RDV chez Paulette », « Station Filoche », « Zik libre et culture ».
- **Environnement et vie locale** : la promotion du covoiturage avec "Tedicov", la protection de l'environnement avec "Signal Nature", les reportages "Vivre Ici", « Radio TEPOS » consacrée aux territoires à énergie positive et aux enjeux de la transition énergétique, « Terreau, couteau, fourchette » consacrée à l'alimentation et aux circuits courts, « In vino very Toul », consacrée à l'AOC Côtes de Toul et « Naturellement Parc » consacrée au Parc Naturel Régional De Lorraine, « Ça vous chatouille ou ça vous grattouille ».

Ses services :

- **La Déclic Box** : répondeur sur lequel vous pouvez déposer votre message et qui sera diffusé sur nos ondes: promotion d'événements, demande de chanson, coup de gueule, réactions.....
- **L'agenda** : agenda@radiodeclic.fr, envoyez nous vos actualités, nous les relayerons sur nos ondes en direct tous les midis du lundi au vendredi et dans la rubrique agenda de notre site internet.
- **Le sonomaton** : Zone d'expression libre. Sorte de photomaton sonore qui permet l'enregistrement autonome de témoignages. Mise à disposition gratuite aux collectivités, associations et habitants du Pays Terres de Lorraine.
- **Devenir Correspondant Local** : Déclic vous forme aux techniques radiophoniques et vous prête du matériel.
- **Devenir Animateur Radio** : Apprenez, perfectionnez vous ou pratiquez l'animation radio sur les ondes de Déclic.

Ces services sont gratuits et accessibles aux habitants, associations et collectivités du territoire Terres de Lorraine.

LES PROJETS DE COMMUNICATION SOCIALE DE PROXIMITÉ DE L'ACT

□ **Économie / insertion :**

- la réalisation et la diffusion de « **CV Audio** » (a destination des demandeurs d'emploi) – une vingtaine par an
- la diffusion quotidienne d'une sélection d' « **offres d'emploi** » du territoire – environ 900 par an
- le « **Pied à l'étrier** », séries d'émissions qui met en avant les démarches d'insertion et de formation mises en place sur le territoire – une dizaine par an
- Les « **Modes d'emploi** », série de portraits qui met en avant les autoentrepreneurs du territoire sous l'angle de la création d'entreprise – une dizaine par an

□ **Citoyenneté :**

- le « **Décodeur Citoyen** », programme pédagogique d'instruction civique pour les petits comme pour les grands – une dizaine par an
- « **Europe Direct** » pour expliquer et décrypter l'actualité de l'Union Européenne en lien avec le Centre d'information Europe Direct - une dizaine par an
- « **Question à..** », portrait d'élus pour créer de la proximité entre élus et habitants – une dizaine par an
- « **D'autres mondes sont possibles** » en lien avec le collectif Attac 54 – une dizaine par an
- l'organisation de « **débats** » à l'occasion des élections – 1 ou 2 par an
- mise en place d'un **studio de radio participatif** dans le quartier prioritaire de la ville de Toul – en cours de construction

□ **Éducation :**

- l'émission quotidienne « **Cache-Cache-Micro** » réalisée depuis 1986 par les enfants de près de 50 classes du territoire – une centaine par an
- les **journées Découvertes Radio** – une dizaine par an
- « **Educ' à sons** » en lien avec les collèges, lycées et structures d'éducation populaire – 3 ou 4 par an
- **Ateliers d'éducation critique aux médias** - en cours de construction
- l'ACT est également organisme de formation et forme notamment les agents communaux à l'animation d'ateliers radio dans le cadre des TAP – 2 à 3 par an

□ **Lutte contre les discriminations :**

- les programmes « **Chemin de Vie** » pour transmettre la mémoire de nos aïeux et donner la parole au senior – une dizaine par an
- « **Hors Tension** » réalisé par des détenus du centre de détention de Toul, pour casser les préjugés sur le monde carcéral et donner la parole aux invisibles – une dizaine par an
- « **Chroniques handisport** » pour informer et sensibiliser – une dizaine par an
- « **On handiscute** » pour donner la parole aux personnes en situation de handicap et leurs accompagnants – une dizaine par an
- « **Entre vous et nous** » pour donner la parole à ceux qui ne l'ont pas et pour casser les préjugés sur le handicap – une dizaine par an

□ **Culture et vie associative :**

- « **RDV chez Paulette** » dédié au pub rock Chez Paulette – une dizaine par an
- « **Station Filoche** » dédié au centre culturel La Filoche – une dizaine par an
- « **Zik libre et culture** » dédié à la musique libre et à la médiathèque de Toul – une dizaine par an
- l'ACT est aussi membre des **assises de la jeunesse et de la culture** du Toulinois – création de projets culturels communs avec les acteurs socio-culturels du Toulinois – **2017 Fratchernité**
- Les nombreuses **émissions culturelles et musicales** – 20 programmes pour près de 800 émissions produites

□ **Environnement et développement durable :**

- la promotion du covoiturage avec "Tedicov"
- « **Radio TEPOS** » consacrée aux territoires à énergie positive et aux enjeux de la transition énergétique – une dizaine par an
- « **Terreau, couteau, fourchette** » consacrée à l'alimentation et aux circuits courts – une dizaine par an
- « **In vino very Toul** », consacrée à l'AOC Côtes de Toul – une dizaine par an
- « **Naturellement Parc** » consacrée au Parc Naturel Régional De Lorraine – une dizaine par an

- « **Ça vous chatouille ou ça vous gratouille** » – une dizaine par an
- « **Chroniques environnement** » pour sensibiliser et informer – une dizaine par an

Ces programmes et actions à vocation sociale sont des programmes dédiés identifiés dans notre grille de programmation. A cela s'ajoute tous **les reportages ponctuels** (près de 160 en 2017), les actions de communication envers les collectivités, **les émissions spéciales**, **les conférences** et **les services**.

Quelques exemples d'émissions spéciales et de conférences diffusées par Déclic :

- **Les États généraux de la santé et les contrats de santé** – ARS et Pays Terres de Lorraine
- **Les États généraux de l'alimentation** - Conférence sur l'alimentation à destination des parents et encadrants de personnes en situation de handicap – AEIM Village Michelet
- **Le revenu de base** – État des réflexions avant expérimentation – Conseil départemental 54
- **Le florain** (monnaie locale) – Association de défense et de développement du Florain
- **La transition écologique** – Avec Pierre Radanne et Emmanuel Druon – Pays Terres de Lorraine
- **Le spectacle-débat sur le thème des violences au quotidien** - à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes - Réseau Toulinois de lutte contre les violences faites aux femmes / Animation par Radio Déclic et la compagnie crache-texte,
- **Le forum de la participation citoyenne** - "Quelle participation en Terres de Lorraine : aujourd'hui et pour demain ? - Pays Terres de Lorraine

ANNEXE

Note sur les compteurs LINKY

Présentation générale du compteur LINKY et de son disjoncteur abonné associé

LINKY est un compteur communicant, il assurera le comptage de l'énergie active consommée ou produite en **KWh**, le contrôle de la puissance apparente souscrite en **KVA**, en déclenchant si dépassement et la communication entre les logements et le réseau général (Enedis : gestionnaire du réseau et divers fournisseurs d'électricité : EDF, Direct Energie, Total, Eni, Engie, etc.).

Le compteur LINKY n'a pas de pouvoir de coupure suffisant pour protéger les circuits des abonnés, il sera donc toujours associé au disjoncteur d'abonné existant. Ce dernier protège :

- des courts-circuits (il sera réglé à son maximum).
- des défauts d'isolement (500mA).

Trois remarques :

- Le contrôle de la puissance contractuelle passée entre vous et votre fournisseur se fera par LINKY en KVA, pas en KW comme précédemment, donc plus pénalisant.
- La technologie employée dans LINKY et sa connexion permanente supprimera quasiment tous risques de fraudes
- Le disjoncteur d'abonné étant réglé au maximum, Il sera nécessaire de contrôler que les conducteurs électriques reliant le disjoncteur d'abonné et votre tableau de distribution sont en adéquation avec le réglage max de ce disjoncteur d'abonné.

Gestion du réseau électrique

Le gestionnaire ENEDIS doit vous fournir l'énergie demandée et donc assurer l'équilibre des puissances actives (KW) produites et consommées en temps réel et globalement sur le réseau, il s'agit du réglage de fréquence.

De plus il vous doit aussi une tension dans une fourchette fixée entre 230V (+/-10%)

Ces variations de tension en un point du réseau sont liées à l'équilibre des puissances réactives (KVAR) consommées et fournies, il s'agit du réglage de tension

Pour le bon fonctionnement du réseau et son optimisation, ENEDIS a donc besoin de connaître en temps réel les puissances actives (KW) et réactives consommées (KVAR).

Chaque abonné consomme de la puissance active (KW) et de la puissance réactive (KVAR). La résultante de ces 2 puissances est la puissance apparente (KVA), qui sera contrôlée par LINKY.

Depuis une dizaine d'années, les contrats souscrits sont passés discrètement de KW en KVA, donc intègrent maintenant la puissance réactive consommée (ce que ne savaient pas faire les compteurs actuels).

Il est bon de noter que le réseau français très centralisé autour de grandes lignes 400 KV ou 220 KV et des centrales nucléaires n'est pas du tout prêt à la transition énergétique nécessitant un réseau maillé (type internet).

Remarque :

Un choix plus modeste, à l'image de l'Allemagne qui déploie ces compteurs uniquement chez les gros consommateurs, aurait permis d'investir en parallèle dans le réseau pour mieux préparer l'avenir.

Que dit la loi ?

- La directive européenne de 2009 (2009/72/CE), visant à rationaliser la distribution d'électricité en Europe et la mise en place de compteurs communicants, insiste sur les objectifs suivants : ce déploiement doit être financièrement raisonnable, dans l'intérêt pour le consommateur et proportionné aux économies d'énergies potentielles.

Cette directive a été transposée en droit français à l'article L .341-4 du code de l'énergie

Le décret n°2010-1022 du 31 août 2010 rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants par le gestionnaire Enedis

Il faut préciser que le compteur, le disjoncteur associé et le réseau basse tension de distribution appartiennent aux collectivités territoriales qui sont en concession avec Enedis

D'autre part, personne ne peut intervenir chez vous sans votre autorisation

Deux remarques :

- Avec un coût de 7 milliards sur 15 ans, soit 200 € par abonné, le premier objectif paraît caduque malgré l'argument d'ENEDIS de justifier par une nécessité de renouvellement déjà intégré dans les investissements. La pose du compteur est gratuite dans l'immédiat.

L'intérêt du consommateur à court terme n'est pas évident mais est un réel atout pour les développements futurs (autoconsommation, éolien, voiture électrique, productions décentralisées, stockage d'énergie, etc...).

-Votre compteur se trouve sur la voie publique, à mon avis difficile de refuser le remplacement, si le compteur est sur votre propriété, on doit vous demander votre accord.

Dans le cas d'un refus, les interventions à votre demande ou pour des relevés deviendront payantes et avec des délais d'intervention beaucoup plus élevés il n'est pas impossible que le gestionnaire exige des travaux pour placer ce compteur sur la voie publique (aux frais de qui ?)

Evolution possible de la facture d'électricité (abonnement + consommation)

On peut déplorer que les fournisseurs d'énergie électrique soient passés d'abonnements en KW au contrat en KVA sans informations et dans l'indifférence générale. Les abonnés pénalisés seront donc principalement des consommateurs de KVAR (moteurs électriques) qui devront probablement faire évoluer leur contrat si leur abonnement actuel était un peu juste.

La comptabilisation de la consommation de l'énergie facturée se fera toujours en KWH (énergie active).

Les dépassements autorisés de puissance souscrite en % et en temps ne sont pas clairement précisés par Enedis.

Santé et confidentialité

La santé et la sécurité sont l'affaire de tous, soyons vigilants

Nous sommes déjà largement agressés par les ondes électromagnétiques :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - ampoule basse consommation : | 15 v/m |
| - ordinateur : | 4 v/m |
| - micro-ondes | 3 v/m |
| - Linky | 0,8 v/m |

Le seuil réglementaire étant de 87 v/m.

Il faut donc ramener les choses à leur juste valeur

Même si l'impact semble faible, c'est malgré tout une nouvelle source de pollution.

- Concernant le risque pour la santé, la technologie employée, superposition d'un signal numérique sur le courant alternatif du secteur, est largement pratiquée. La pollution des logements est déjà innombrable : prises CPL, WIFI des box, ordinateurs, téléphones portables etc...

- Sur la sécurité, les accidents électriques et les incendies répertoriés lors de la mise en place de LINKY sont très rares et principalement liés à des défauts de cosses de raccordement mal serrées ou des câbles sous dimensionnés

A mon sens, le message le plus important à faire passer est :

Qu'il est très important tout d'abord que chacun contrôle, la conformité et le bon fonctionnement de ses propres protections électriques de son installation en aval de LINKY et du disjoncteur.

Ces dysfonctionnements sont la source de la plupart des accidents domestiques

Que peut-on dire sur la confidentialité ?

Il est indéniable que ce risque n'est pas nul malgré les précautions promises par le gestionnaire.

Les arguments du gestionnaire de réseau sont :

Les fournisseurs d'électricité seront en mesure d'analyser nos consommations et pourront éventuellement nous proposer des contrats adaptés (on risque de se retrouver dans le cas de la téléphonie où plus personne ne comprend rien dans les promotions et les propositions de changement de contrat). Gain économique probable mais après études approfondies du mode de consommation et donc de vie

Il faut être conscient que les appareils ménagers bientôt connectés seront en mesure de communiquer vers le réseau avec une future extension de logiciel. Votre voiture électrique en recharge sur le réseau donnera des informations sur vos habitudes, la production de vos panneaux photovoltaïques donnera une indication sur l'ensoleillement, etc....

Les informations collectées par les téléphones portables, les navigations par internet, les achats à distance, sont déjà vendues à des fins publicitaires. Le problème existe déjà, mais, est-il nécessaire de rajouter des moyens supplémentaires ?

L'Europe souhaite actuellement mettre un frein à l'utilisation abusive des données personnelles mais elle ne sera, malgré tous les efforts entrepris, jamais garantie à 100%

CONCLUSIONS

Il est indéniable que les nouveaux compteurs communicants sont indispensables techniquement à la bonne marche et à l'optimisation des pertes sur le réseau en général (le réseau étant européen).

Le développement des énergies renouvelables, des véhicules électriques, des moyens de stockage et la volonté de chacun de gérer au mieux toutes les énergies consommées et produites nécessitent un réseau adapté et des moyens de comptage communicants.

C'est un tout, donc quid de l'évolution du réseau ?

La transition énergétique ne pourra aboutir qu'avec une adaptation du réseau et pas seulement des compteurs. Il faut une évolution équilibrée des deux composantes : compteurs et structure du réseau

L'argument de la perte d'emplois avec LINKY est un mauvais argument car les potentiels de développement et d'emplois futurs sont immenses.

Le projet LINKY met en lumière des problèmes qui le dépasse :

- la santé publique avec la recrudescence des ondes électromagnétiques ;
- la confidentialité des données personnelles ;
- les risques d'incendie et d'électrocution.

Il me semble important que chacun soit sensibilisé sur ces risques et prennent des dispositions personnelles pour minimiser les effets des évolutions actuelles (téléphone portable, WIFI, internet, relevé compteurs d'eau, d'électricité, etc....) et futures.

Toute nouvelle technologie apporte comme toujours son lot d'évolutions positives mais aussi son lot de contraintes, d'atteintes aux libertés et d'effets néfastes.

A mon sens, il sera difficile de rejeter cette technologie à moyen terme, qui, si elle est utilisée à bon escient, devrait permettre de réaliser un pas énorme vers une gestion optimale, qui devra tenir compte des fortes évolutions prévisibles du prix des énergies et de la réduction indispensable de l'impact sur l'environnement, de notre propre consommation et notre propre production d'énergies

Soyons vigilants personnellement aux dérives que ces technologies peuvent engendrer

Espérant vous avoir éclairé au mieux !!!